

Détail des accords signés par des acteurs ESR en marge du déplacement de Sylvie Retailleau au Canada

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°287542 - Publié le 28/04/2023 à 18:25 - Mis à jour le 02/05/2023 à 11:47

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 05/05/2023 à 09:05



Sylvie Retailleau au Canada - © MESR

- Un protocole d'entente entre l'ANR (Agence nationale de la recherche) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada « en vue d'impulser et de renforcer des collaborations scientifiques entre les deux pays » ;
- une déclaration conjointe d'Udice (Association réunissant les universités labellisées Idex) et de son homologue canadienne U-15 « pour renforcer la contribution des universités de recherche intensive à la coopération » entre la France et le Canada, « premier accord bilatéral de ce type », confie Udice à News Tank ;
- un memorandum of understanding signé entre Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique) et l'Université de Waterloo pour « renforcer les collaborations existantes », notamment avec sept équipes-projets Inria et « susciter de nouvelles collaborations scientifiques centrées sur quelques domaines-clés comme le quantique, l'IA (Intelligence artificielle), la cybersécurité et la santé numérique ».

Telles sont quelques-uns des accords signés entre acteurs de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) français et canadiens en marge du déplacement officiel de Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, au Canada du 20 au 25/04/2023.

Parmi les autres accords également signés figure le renouvellement pour cinq ans de l'accord de coopération entre l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) et la société de gestion des déchets nucléaires du Canada en vue de « faciliter le partage de connaissances et la mise en commun de l'expérience de chacun dans la gestion des déchets radioactifs ».

À noter aussi, un accord entre l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et l'agence canadienne Mitacs pour encourager la mobilité des chercheurs, entre France Universités et l'Ontario council on university research représentant 21 universités publiques canadiennes « afin d'amorcer une collaboration de recherche d'excellence », et entre les universités de Lyon 1 et d'Ottawa « pour les mobilités, la recherche et l'innovation ».

vation ».

Accord ANR/CRSNG : appels à projets à venir sur le quantique et l'IA

Le protocole d'entente signé entre l'ANR et le CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada) « se traduira par le lancement d'appels à projets sur les thématiques stratégiques identifiées par le Comité mixte Canada-France en science, technologie et innovation, notamment en sciences quantiques et en intelligence artificielle », indique l'ANR.

Ce protocole d'entente « s'inscrit plus largement dans le prolongement d'un partenariat de longue date entre l'ANR et le CRSNG. Compte tenu de leurs missions respectives en France et au Canada, l'ANR et le CRSNG ont noué un partenariat en 2008 afin de soutenir des projets conjointement portés par des équipes de recherche françaises et canadiennes, démontrant une réelle synergie et intégration des travaux communs ».



Thierry Damerval (P-DG de l'ANR) et Alejandro Adem (président du CRSNG) le 24/04/2023 à Ottawa - © CRSNG

« Une vingtaine de projets conjoints dans des domaines variés (environnement, sciences et technologies de l'information et de la communication, sciences des matériaux, chimie, etc.) ont ainsi été cofinancés depuis 2008 par l'ANR et le CRSNG dans un cadre bilatéral. »

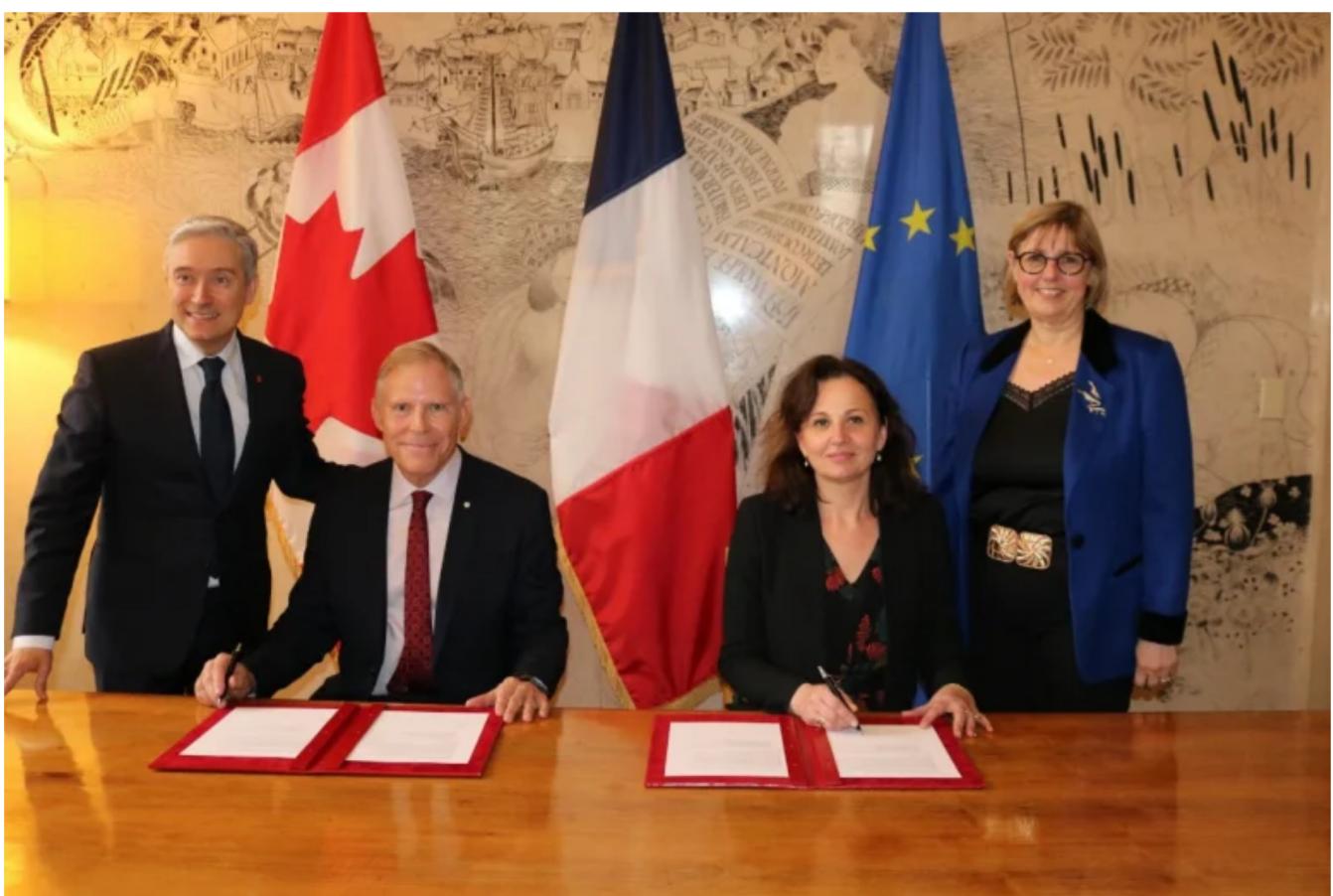
L'ANR et le CRSNG ont également soutenu « une quinzaine de projets impliquant au moins une équipe de recherche française et une équipe canadienne, dans le cadre d'appels multilatéraux, notamment les appels du Belmont Forum, un partenariat international visant à soutenir la recherche sur les changements globaux et la science de la durabilité ».

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada partage une mission similaire à celle de l'ANR : « Cet organisme encourage et soutient à travers des subventions et des bourses, la recherche et la formation en recherche dans le domaine des sciences naturelles et du génie afin de favoriser les découvertes et de stimuler l'innovation en vue de générer des retombées économiques, environnementales et sociales. »

Accord Udice/U15 : cinq grands principes communs édictés

La déclaration conjointe signée pour Udice par [Estelle Iacona](#), présidente de l'Université Paris-Saclay, et pour U15 par Chad Gaffield, indique notamment que « pour remplir au mieux leur rôle d'acteurs centraux du partenariat scientifique entre la France et le Canada, les universités de recherche Udice et U15 Canada souhaitent faire reposer leurs partenariats sur les principes suivants :

- **réciprocité** : les universités s'efforcent d'équilibrer les flux d'étudiants et de chercheurs ainsi que leurs apports (financiers, humains ou en nature) respectifs pour faire fonctionner ces partenariats ;
- **complémentarité** : les partenariats doivent mobiliser les forces, capacités matérielles, équipements et infrastructures de chaque université impliquée afin d'en faire bénéficier l'université partenaire ;
- **réponses aux défis communs** aux deux pays : au travers de leurs contributions aux travaux du Comix [Comité mixte Canada-France en science, technologie et innovation], les universités Udice et U15 Canada participent à l'identification des priorités thématiques de la coopération bilatérale et orientent leurs actions communes vers ces priorités ;
- **transdisciplinarité** : les universités mobilisent leurs capacités respectives à aborder de façon transdisciplinaire ces grands défis, en bénéficiant en particulier de l'apport des sciences humaines et sociales ;
- **ouverture sur l'Europe** : les partenariats entre universités Udice et U15 Canada ont vocation à ouvrir de nouvelles perspectives pour la coopération entre le Canada et l'Europe au travers des programmes européens de financement de la recherche, mais aussi via l'ouverture internationale des alliances européennes, dont les universités Udice sont des membres actifs ».



Signature de l'accord Udice/U15 - © Udice

La déclaration conjointe indique aussi qu'Udice et U15 souhaitent mettre en œuvre « des actions concrètes qui se déclineront autour des priorités suivantes :

- promouvoir et défendre les intérêts des universités de recherche auprès de nos gouvernements respectifs pour leur implication dans la coopération bilatérale et pour le renforcement des moyens accordés à la coopération scientifique France/Canada ;
- accroître la mobilité des chercheurs et des étudiants ;
- partager nos réflexions et bonnes pratiques sur des sujets transversaux d'intérêt commun (science ouverte, réponse aux défis géopolitiques, sécurité de la recherche...) ;
- faciliter les coopérations autour des thèmes prioritaires définis dans le cadre Comix (organisation d'ateliers et accompagnement de projets de recherche commun) ».

CNRS (Centre national de la recherche scientifique)/Université de Toronto : vers un IRC (International Research Center) commun

L'Université de Toronto et le CNRS signent une lettre d'intention pour développer un Centre de recherche international (IRC du CNRS) « élargissant un partenariat vieux de sept ans qui permet aux chercheurs de travailler à travers les continents et dans un large éventail de domaines », indique l'Université de Toronto le 24/04.

« Une fois créé, le nouveau centre fonctionnera comme une plaque tournante pour les collaborations Université de Toronto-CNRS, apportera de nouvelles ressources pour les collaborations mondiales, offrira des opportunités de création de réseaux et fournira des conseils stratégiques pour les projets en croissance ».

Le partenariat existant entre l'Université de Toronto et le CNRS « a été établi pour la première fois en 2016 et a abouti à ce jour à 30 échanges de doctorants financés conjointement, à 11 projets de recherche conjoints et à un programme Twin Research Scholars ».

Accord Inria/Université de Waterloo « sur l'enjeu majeur qu'est l'intelligence artificielle »

« Je me réjouis de cette coopération renforcée entre Inria et l'Université de Waterloo. Cet accord est emblématique de l'approche commune du Canada et de la France sur l'enjeu majeur qu'est l'intelligence artificielle. Cette vision partagée, affirmée par le président Emmanuel Macron et le Premier ministre Justin Trudeau en 2018 permettra des avancées concrètes, au bénéfice des populations française et canadienne », déclare Sylvie Retailleau.

« Inria est pleinement engagé dans le renforcement du partenariat entre la France et le Canada, que cela soit en IA ou dans les technologies quantiques. L'accord stratégique avec l'Université de Waterloo va ouvrir de nouvelles opportunités dans ce cadre, en cohérence avec nos partenaires académiques, notamment les universités intensives en recherche », déclare pour sa part [Bruno Sportisse](#), P-DG d'Inria.

Inria indique que ce partenariat ouvre « un nouveau réseau international pour les chercheurs français » à qui s'offrent plusieurs possibilités :

- la réponse en commun à des appels à projets (programme [Horizon Europe](#) (Neuvième programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation sur la période 2021-2027), Fonds France Canada, Programme Samuel Champlain, etc.) ;
- plus des mobilités doctorales via les programmes existants (Programme Internships Inria-Mitacs) ;
- la mise en commun des bonnes pratiques pour la mise en place de cotutelles.



Charmaine Dean (Université de Waterloo), Sylvie Retailleau et Cécile Vigouroux (Inria) - © University of Waterloo

Accord Inserm/Mitacs pour accroître la mobilité entre chercheurs

L'accord signé entre l'Inserm et le Mitacs (organisme canadien de recherche et de formation dans des domaines liés à l'innovation industrielle et sociale) pour cinq ans « porte essentiellement sur de la mobilité entre chercheurs à travers des bourses de recherche Globalink », indique l'Inserm à News Tank le 27/04/2023.



Signature de l'accord Inserm/Mitacs - © Inserm

Chaque année, jusqu'à quatre personnes, provenant d'établissements d'enseignements admissibles au Canada et de toute unité/équipe de recherche labellisée Inserm en France, pourront bénéficier de ce type de bourse pour se rendre dans le pays de l'autre partie. Le nombre de participants éligibles chaque année sera déterminé conjointement annuellement par les deux parties.

« Ce programme s'appliquera en priorité aux collaborations franco-canadiennes existantes, soutenues institutionnellement par l'Inserm (accords-cadres de coopération institutionnels, LIA (Laboratoire international associé)/IRP (International Research Project), etc.) ou dans le cadre d'une collaboration jugée prioritaire par l'Inserm. Les parties conviennent d'explorer, au titre de cet accord, toute autre opportunité de collaborations futures d'intérêt mutuel », indique l'Inserm.

Accord Andra/NWMO sur les déchets nucléaires

L'accord sur la gestion des déchets radioactifs signé entre l'Andra et le NWMO (Nuclear waste management organization) couvre un « large ensemble de thématiques, notamment la recherche et développement, les procédés technologiques, la démarche de sûreté, mais également l'industrialisation des projets et la communication avec le public », indique l'Andra.

Il fait suite à la signature d'accords en 2022 entre le [CEA \(Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives\)](#) et [AECL \(Énergie atomique du Canada limitée\)](#), une société de la Couronne canadienne, responsable de la recherche, du développement et de la commercialisation de la technologie nucléaire civile canadienne) dans le domaine de la recherche et du développement, et entre l'[IRSN \(Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire\)](#) et la [CCSN \(Commission canadienne de sûreté nucléaire\)](#) dans le domaine de la sûreté nucléaire. Le Canada compte aujourd'hui 22 réacteurs, dont 19 en fonctionnement.



Signature de l'accord Andra/NWMO - © Andra

« Aucune installation de stockage définitive n'est en service au Canada. Contrairement à la France, le Canada ne retire pas son combustible nucléaire usé. Un centre de stockage géologique est actuellement en projet avec un site d'implantation qui doit prochainement être retenu pour accueillir ces déchets les plus radioactifs. Deux autres projets sont envisagés pour stocker les déchets radioactifs de faible et moyenne activité. »

Des précisions sur le Comix

Au Canada, Sylvie Retailleau donne des précisions sur le Comité mixte Canada-France en science, technologie et innovation que News Tank avait déjà présenté dans un précédent article.

Ce Comix « sera un espace de dialogue, de construction, et de coopération. L'objectif est de réunir les chercheurs, universités, organismes de recherche, opérateurs et ministères de nos deux pays autour d'une même table pour réfléchir ensemble à nos priorités.

Nous mobilisons des moyens dédiés pour permettre à ces priorités d'être mises en action de façon très concrète, au travers de projets bilatéraux », déclare-t-elle à la toute première assemblée conjointe de ce comité, le 24/04.

Les travaux menés dans le cadre de ce comité « seront également l'occasion d'échanger, en bilatéral comme dans des instances internationales, sur des sujets transversaux stratégiques pour nous deux :

- le français comme langue scientifique,
- la science ouverte,
- la lutte contre l'ingérence étrangère,
- et plus généralement la promotion et la défense des valeurs de recherche et de liberté académique ».

Coopération future avec le Canada dans Horizon Europe

« Afin de faciliter très concrètement ces priorités, nous allons lancer ensemble un nouvel appel à projets via nos deux agences nationales, sur deux premières thématiques : l'intelligence artificielle et le quantique », ajoute Sylvie Retailleau.

Coprésidé par [Claire Giry](#), DGRI, le Comix se réunira tous les six mois et organisera des ateliers d'experts en vue d'identifier les thématiques de recherche prioritaires, indique le MESR.

Le Canada et la France « comptent renforcer leur coopération sectorielle, notamment en matière de technologies avancées, de transition énergétique, de santé et d'océanographie. Le potentiel d'action commune au sein d'institutions multilatérales a aussi été évoqué. En outre, La France a mentionné qu'elle accueillerait favorablement une coopération future avec le Canada dans le cadre du programme Horizon Europe de l'Union européenne », précise le ministère.

Le Comix « encouragera des rencontres régulières entre les chercheurs et les entreprises des deux pays, notamment dans le cadre d'ateliers d'experts, pour identifier des priorités thématiques prometteuses pour des collaborations ultérieures. Des équipes conjointes de recherche et d'innovation seront appuyées par un mécanisme inédit de cofinancement ».

Accord de recherche entre Lyon 1/ Université d'Ottawa

« L'UBCL et uOttawa ont souhaité renforcer leurs collaborations actuelles par un accord en recherche, en innovation et en formation », indique l'UCBL à News Tank le 02/05.

« Cet accord matérialise une volonté partagée de construire des projets académiques entre les deux établissements dans les domaines du sport, de la santé, des sciences et des humanités en particulier. Il s'articule autour de quatre axes :

- développement de partenariats en recherche et innovation ;
- mobilité des professeures et du personnel et diffusion du savoir ;
- mobilité des doctorants ;
- mobilité des étudiants du 1^{er} et 2^e cycle. »

Accord France Universités/ Occur

Le 23/04/2023, à Ottawa, France Universités et l'Ontario Council on University Research ont signé un accord de coopération destiné à promouvoir des projets de recherche internationaux facilitant la coopération entre les membres respectifs des deux organisations.

« Des conférences, des appels à projets et des dispositifs de mobilité des chercheurs, d'enseignants-chercheurs et de doctorants des deux pays pourront ainsi être organisés », indique France Universités.

Guillaume Gellé, président de France Universités, et Sylvain Charbonneau, chair de l'Ontario Council on University Research, « ont rappelé leur engagement commun en faveur de la recherche publique pluridisciplinaire, au service de l'innovation dans les territoires, l'économie et la société ».

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »